



**« COMMUNIQUE DE PRESSE »**

***Le Président du Conseil Constitutionnel, Monsieur Jean-Louis Debré, a reçu, ce matin 4 mars 2008, à la demande de la Fédération française de l'Ordre maçonnique mixte international le « Droit Humain », une délégation de représentants de 7 obédiences maçonniques, la Grande Loge de France, la Grande Loge Féminine de France, la Grande Loge Traditionnelle et Symbolique Opéra, la Grande Loge Mixte Universelle et la Grande Loge Féminine de Memphis Misraïm, auxquelles s'était joint le Grand Orient de France.***

***Cette délégation a fait part à M. Debré de ses préoccupations et de ses observations, concernant le principe de laïcité, sur d'éventuelles modifications de la loi du 10 décembre 1905 et de l'article 2 de la constitution de 1958 de la République, ainsi que des récentes déclarations sur les mouvements sectaires.***

***Paris, le 4/03/2008. »***